

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
PARIS :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires.

A PARIS,
Chez DONGRELL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Plâcher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

12 Novembre 1880.

A LA CHAMBRE.

11 novembre, 1 heure 1/2.

Conformément aux décisions arrêtées la veille, la gauche républicaine et l'Union républicaine se sont réunies à midi et demi.

La gauche a décidé de maintenir son projet d'interpeller le ministère et a chargé son président, M. Devès, de déposer la demande d'interpellation.

Elle a arrêté la rédaction de l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, approuvant les actes et confiante dans les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

L'Union républicaine a décidé que chacun de ses membres conserverait sa liberté d'action et voterait à sa guise.

Le ministère compte sur une majorité assez faible.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Gambetta.

Vers deux heures et quart, M. de Baudry-d'Asson fait son entrée dans la salle des séances. Un grand nombre de députés de la droite vont au-devant de lui et lui serrent la main.

M. Gambetta ordonne à M. de Baudry-d'Asson de quitter la salle.

M. de Baudry-d'Asson, calme, les bras croisés sur la poitrine, reste à son fauteuil.

Il veut parler; le président déclare qu'il ne peut l'autoriser à prendre la parole.

M. Bourgeois paraît à la tribune et déclare que son honorable collègue de la Vendée manquerait à ses électeurs s'il obtempérait à l'ordre du président de la Chambre. (Protestations à gauche.)

M. Gambetta engage la Chambre à rester calme et suspend la séance, qui sera reprise à deux heures et demie, et il abandonne son fauteuil.

M. de Baudry-d'Asson reste assis à son banc.
Vive émotion dans la salle.

MM. Margaine et de Mahy, accompagnés de deux gardiens de la paix en uniforme, invitent M. de Baudry-d'Asson à se retirer.

De nouveau M. de Baudry-d'Asson refuse et proteste énergiquement, au nom de ses électeurs, contre la violence qui va lui être faite.

« Ayez le courage de vos opinions », répond-il aux sommations des questeurs; « je ne sortirai d'ici que par la force. »

Voix à droite : Allez chercher le général Billot!

Autre voix : Allez chercher un corps d'armée!

Les questeurs se retirent, tandis que l'on fait évacuer les tribunes réservées au public.

Ordre est également donné de faire évacuer la tribune de la presse. Les journalistes protestent.

M. Hubart, président de la questure, intervient et donne un ordre formel, auquel quelques journalistes refusent un instant de faire droit. Puis la tribune est évacuée.

Les expulseurs redoutent les témoins. Il est trois heures.

3 heures 1/4.

L'expulsion *manu militari* de M. de Baudry-d'Asson est accomplie. On annonce dans les couloirs que le vaillant député vendéen vient d'être conduit au « petit local » par le colonel Riu, accompagné de quatre soldats sans armes.

3 heures 1/2.

M. de Baudry-d'Asson a été violemment enlevé par une dizaine de soldats.

Les membres de la droite l'ont environné et ont soutenu, dit-on, une lutte opiniâtre avec le colonel Riu et ses subalternes.

Il y a eu, assure-t-on, des coups portés.

A la reprise de la séance, M. Legrand, qui avait été interrompu par l'incident Baudry-d'Asson, monte à la tribune pour développer l'interpellation de la gauche sur les causes qui ont amené la retraite du ministère.

M. Legrand dit que la démission Ferry est le résultat d'un malentendu.

M. Ferry répond qu'il faut savoir si, oui ou non, le gouvernement a la confiance de la Chambre.

M. Clémenceau monte à la tribune et demande les motifs de la retraite de M. de Freycinet.

La séance continue. Le vote de confiance est certain.

Voici quelques détails sur l'expulsion dont l'honorable M. de Baudry-d'Asson a été l'objet :

67 soldats ont été appelés à concourir à l'accomplissement de cet attentat.

La droite a accueilli la troupe par le cri répété de : Vive l'armée!

Un député royaliste a fait observer à l'officier commandant le détachement qu'il allait violer la représentation nationale dans la personne d'un de ses membres.

M. Bourgeois a fait une nouvelle protestation.

Il y a eu des collisions entre les soldats et les membres de la droite qui, environnant M. de Baudry-d'Asson, ont été bousculés par la troupe.

M. de Baudry-d'Asson a été mis au secret. M. Bourgeois s'est vu refuser par le colonel Riu le droit de voir le vaillant député de la Vendée.

Dans la collision qui a éclaté entre la droite et la troupe, plusieurs députés ont été pris au collet et poussés violemment.

M. le prince de Léon a été saisi à bras le corps et M. Bourgeois à la cravate.

En revanche, M. de Klopstein s'est emparé du colonel Riu et l'a jeté au bas de l'amphithéâtre.

Le colonel a eu ses épaulettes arrachées et a perdu son képi dans la lutte.

Les députés de la minorité ont signé une protestation qui, vers la fin de la séance, sera portée à la tribune par M. le duc de Bisaccia.

Bulletin politique.

Cela va bien! Mardi, à la rentrée des Chambres, du premier coup le ministère était à bas! Comment sont tombés les forts? Qui a croché les portefeuilles de MM. Ferry et Constans?

La chose s'est faite bien simplement. L'extrême gauche a donné un adroit croc-en-jambe au cabinet, et tous les ministres ont roulé à terre. Ils en sont tout surpris et leurs vainqueurs eux-mêmes s'étonnent d'une si prompte victoire.

Dans la déclaration ministérielle, le cabinet réclame à plusieurs reprises la pleine confiance de la Chambre.

« Il faut, dit-il, que le ministère que vous accepterez jouisse de votre entière confiance. »

Il faut que l'entente soit complète entre le cabinet et la majorité qui va présider à ses travaux.

Quant à nous, nous ne saurions nous contenter d'une confiance apparente et d'une approbation précaire.

Les ministres se croyaient sûrs de leur coup; de là cette superbe assurance. Cependant, le cabinet a essuyé un premier échec sur la proposition Laisant. Le député de Nantes réclamait une enquête parlementaire, « complète, approfondie, » sur l'affaire du général de Cissey; il demandait la nomination d'une commission de 22 membres « investie des pouvoirs les plus étendus. » Il insistait pour l'urgence. Sommé de s'expliquer, M. Ferry hésite, il louvoie; le général Farre, directement interpellé, prétend que cela ne le regarde pas. Cette attitude est misérable. Quand le général de Cissey réclamait hautement une enquête pour venger son honneur, le général Farre la lui refusa, déclarant qu'il n'y avait pas là matière à enquête. Et aujourd'hui le ministre n'ose pas repousser l'enquête réclamée d'urgence par le citoyen Laisant. Quelle pitoyable posture! comme dirait M. Ferry.

La faiblesse du ministère profite à l'extrême gauche et l'urgence est votée par 263

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CHATEAU DE MONDABLE

(Suite.)

Léonie marchait d'un pas rapide. A l'endroit où le sentier débouchait sur la route, elle s'était arrêtée pour attendre l'enfant occupé à cueillir des mûres, lorsqu'elle poussa un cri. Un cheval, lancé au galop, venait de l'effleurer et elle faillit tomber. Le cavalier, qui n'avait pu l'apercevoir à cause de la baie épaisse qui l'interposait entre eux, arrêta sa monture, en descendit et s'informa des suites de sa maladresse; elle n'était pas blessée, n'avait même pas reçu une contusion et refusa l'offre courtoise qu'il lui faisait de la conduire.

L'inconnu se remit en selle et poursuivit sa route, non sans se retourner de temps en temps pour regarder celle que le hasard avait placée sur son chemin; bientôt après il disparut derrière les arbres et Léonie entendit le galop de son cheval qui s'éteignait dans le lointain.

Lorsqu'elle rentra, les ombres du soir descendaient sur le château; la présence de Léopold avait ralenti sa marche, et pendant la dernière partie de la route elle l'avait porté sur son bras. Elle était

très-fatiguée, et, après avoir déposé l'enfant dans son lit, s'étant assise comme d'habitude auprès de lui en attendant qu'il fermât les yeux, elle fut elle-même surprise par le sommeil.

Un bruit de voix la réveilla; il partait du salon dont elle n'était séparée que par une mince cloison. Elle prêta l'oreille: c'était son père qui causait avec un inconnu. Son premier mouvement fut de se retirer discrètement, mais elle fut retenue par la curiosité que cette conversation provoqua en elle.

— J'ai fait, disait l'inconnu, analyser la terre des fouilles que vous avez fait faire, et j'ai acquis la certitude qu'il se trouve dans votre domaine de Mondable des gisements importants de houille, de fer et autres métaux dont l'exploitation sera facile. Ne regrettez donc pas vos avances, vous en serez largement dédommagé.

— Et cette entreprise industrielle, où vous m'avez fait placer une partie de ma fortune, donnera-t-elle bientôt des dividendes?

— C'est une agréable surprise que je voulais vous ménager; avant six mois, vous serez surpris de la magnificence des résultats.

— J'ai mis toute ma confiance en vous, mon ami, j'ai suivi tous vos conseils et je n'ai pas hésité, pour exécuter le programme tracé par vous, à me brouiller avec mes anciens amis.

— Vous ne le regretterez pas; bientôt, tous les sots qui vous critiquent sécheront de dépit en vous

voyant à la tête d'une fortune que vous n'auriez jamais osé rêver. Puis viendront les honneurs; aux prochaines élections vous serez nommé conseiller général, la députation viendra après. Quand on est riche on peut aspirer à tout et votre fortune vous aidera ensuite à doubler vos richesses. Mais il faut renoncer à ces hésitations et à ces scrupules puériles qui vous empêcheraient d'arriver.

— C'est que, parmi les moyens que vous me proposez, il y en a qui m'inspirent quelque répugnance.

— Aimez-vous mieux que vos adversaires les emploient contre vous? Ils ne se gêneront pas, je vous assure; mais j'ai pris mes mesures pour les désarmer; je sais comment leur imposer silence.

L'inconnu parla plus bas, et Léonie ne put saisir qu'une partie de ce qu'il disait; mais elle en entendit assez pour comprendre que les scrupules qu'il reprochait à M. d'Aravay ne le gênaient pas, et que son argumentation ébranlait la conscience du baron dont la faiblesse se prêtait à de déplorables capitulations. Au bruit des paroles se joignait celui d'une liqueur qu'on versait. Elle se dit que l'inconnu employait les excitants de la boisson comme auxiliaires de son éloquence.

Léonie éprouva une douleur inexprimable; ce n'était pas seulement la fortune de la famille qui était en péril, c'était son honneur, cet honneur

dont tous ceux qui avaient porté son nom s'étaient montrés si jaloux et qui menaçait de sombrer par suite de l'aveuglement paternel.

Elle ne voulut pas en entendre davantage et sortit pour respirer l'air frais du soir. Elle se plaisait à sentir les caresses de la brise sur son front brûlant, lorsqu'on vint l'avertir que son père l'attendait pour souper.

En entrant, elle se trouva en présence du cavalier qu'elle avait rencontré sur la route.

Elle réprima un mouvement de répulsion, car elle comprit que, pour lutter contre cette influence maudite, elle devait dissimuler les sentiments qui l'agitaient.

— Mon ami, dit M. d'Aravay, je vous présente ma fille; vous voyez qu'elle est charmante.

— Charmante, en effet; mais vous ne m'avez pas préparé à cette agréable surprise; vous ne m'avez pas annoncé son retour.

— Ma maison était bien solitaire, j'avais besoin d'une femme pour la conduire, et la supérieure du pensionnat où je l'avais placée m'avait écrit qu'on n'avait plus rien à lui apprendre.

Léonie remarqua que son père évitait de manifester son affection pour elle et qu'il semblait s'excuser de l'avoir rappelée auprès de lui.

— Mademoiselle, dit l'étranger, votre père veut bien me considérer comme un ami, j'espère que lorsque j'aurai l'honneur d'être mieux connu de

voix contre 108. Un général aux bêtes ! C'est pressé.

Elles dévoreront auparavant le ministère, et c'est une consolation pour les honnêtes gens. Il s'agissait de régler l'ordre des travaux de l'Assemblée.

« Au premier rang des projets de lois qui peuvent et qui doivent recevoir, avant tous les autres, la consécration des deux Chambres, disait M. Jules Ferry, vous placerez CERTAINEMENT ceux qui sont relatifs à l'enseignement. »

Il ne doute de rien ! Mais la Chambre, par 200 voix contre 166, renvoie aux calendes grecques les projets relatifs à l'enseignement, et 247 députés contre 148 mettent avant tous les autres le projet de loi sur la magistrature.

C'est ainsi que « l'entente est complète entre la majorité et le cabinet. »

Les ministres qui ne veulent pas « d'une confiance apparente, ni d'une approbation précaire, » sortent de la séance confondus, et portent leur démission à M. Grévy stupéfait.

Les officieux tâchent maintenant de raccommo-der les portefeuilles déchirés ; ils s'en vont répétant : Il y a malentendu ; la Chambre n'a jamais voulu renverser le ministère, elle aurait accordé un vote de confiance, si la question avait été clairement posée.

Turlutulu ! Bavardez, officieux, la Chambre a voté et le vote est fort clair. Le ministère proposait de discuter les lois sur l'enseignement, parce qu'il savait que sur ce terrain la majorité le soutiendrait. Il en a assez de l'agitation causée par les décrets, et comme dit le Temps, son organe : « Le cabinet n'a plus à attester sa force : c'est à faire disparaître les dernières traces de l'agitation à laquelle devait nécessairement donner lieu l'exécution des décrets, c'est à amener l'apaisement qu'il doit s'attacher. »

Justement la Chambre ne veut pas d'apaisement ; elle entend perpétuer l'agitation ; elle veut en finir avec l'Eglise ; tant pis pour le ministère, s'il périt dans la bagarre.

L'extrême gauche a montré sa prépondérance, car le vote de la Chambre n'a fait que sanctionner les décisions prises par elle.

Rien de plus instructif que l'examen des réunions parlementaires tenues par les groupes de la majorité. Le centre gauche, qui au début de la Chambre actuelle était le groupe prépondérant, n'a pas délibéré, il ne s'est même pas réuni. Où est passé le centre gauche ? Existe-t-il encore ? Récompense honnête à qui retrouvera ce groupe infortuné.

La gauche républicaine, qui à la dernière session était le plus nombreux des quatre groupes républicains, s'est réunie, elle a délibéré, mais n'a pas pris de décision.

L'Union républicaine où règne M. Gambetta s'est réunie, a délibéré et a accepté les décisions que lui apportait un délégué de l'extrême gauche.

C'est ce groupe extrême, composé d'une quarantaine de radicaux, qui mène tout. La Montagne commande, la Plaine obéit.

Les ministres se sont réunis avant-hier soir, de 6 à 8 heures, au ministère de l'instruction publique ; ils ont été au courant des résolutions adoptées par les groupes républicains de la Chambre.

A neuf heures, nouveau conseil, sous la présidence de M. Grévy. Il s'est prolongé jusque vers onze heures.

Il a été décidé que les ministres suspendraient leurs démissions et attendraient, pour prendre une décision définitive, le résultat de l'interpellation arrêtée par la gauche républicaine.

L'interpellation déposée, M. Jules Ferry demandera la discussion immédiate, et si un vote de confiance est accordé au ministère, celui-ci renoncera à se démettre.

La Chambre sera-t-elle disposée à accepter le démenti que le ministère est prêt à s'infliger, en se ralliant à l'ordre qu'il avait d'abord repoussé ?

Chronique générale.

LE DESSOUS DES CARTES.

L'échec éprouvé par M. Ferry appartient en réalité à M. Cazot. C'est, en effet, après s'être entendu avec le garde des sceaux que le président du conseil a réclamé la priorité pour les lois sur l'enseignement.

M. Cazot avait eu d'abord l'intention de demander la priorité pour la loi sur la réorganisation de la magistrature ; mais le travail résultant des rapports des préfets, sous-préfets et procureurs généraux, changea complètement sa manière de voir.

D'après ces rapports, il y aurait lieu au déplacement (pour ne pas dire la mise à pied) de 540 membres et plus de la magistrature assise.

Or, au commencement de l'épuration, le gouvernement, grâce à de nombreuses demandes, croyait avoir sous la main le personnel nécessaire. Mais la question des congrégations a fait plus que bouleverser ses calculs, puisque les démissions s'élèvent, dans la magistrature debout, à 387 ; et, non seulement il est impossible d'y pourvoir, mais il faudra encore, faute de candidats sérieux, revoir très-prochainement les nominations faites trop précipitamment.

En somme, aujourd'hui, le gouvernement n'a plus de candidats pour la magistrature debout, puisque, dans certains parquets, il a été réduit à demander à des juges d'accepter la place de procureur. Or, quel ne serait pas son embarras si, — la loi sur la magistrature étant votée, — il se trouvait dans l'obligation de pourvoir sur le champ au remplacement de plus de 600 magistrats inamovibles ! Il lui serait impossible d'appliquer la loi, faute de personnel sérieux ou n'importe comment.

Voilà ce que M. Ferry ne pouvait pas dire ; voilà ce que la majorité n'a pas compris.

Le Paris-Journal fait cette oraison funèbre sur le cabinet :

maladresse ; il avait des attentions gracieuses qui n'étaient jamais indiscrettes et glissait adroitement dans la conversation des mots qui, sans avoir le caractère de la flatterie, devaient chatouiller son amour-propre. Léonie comprenait que cet inconnu était de ceux avec lesquels il convient de procéder prudemment. Elle se tenait sur la réserve, et il en résultait quelque gêne dans son langage comme dans ses manières ; il y eut un moment où, levant les yeux, elle surprit ses regards fixés sur elle, comme s'il voulait l'étudier et lire au fond de sa pensée. Dès la première entrevue, ils s'observaient comme des adversaires qui prenaient leurs précautions.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULLANGER.

LUNDI 15 novembre 1880,

GRAND SUCCÈS

Une 3^e représentation de

LA FILLE DU TAMBOUR-MAJOR

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de Jacques OFFENBACH.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/2.

« Ce cabinet dont M. Constans était le parfum, M. Jules Ferry la science, M. Barthélemy Saint-Hilaire la jeunesse, M. Cazot la justice désavouée par les juges, M. Tirard le chrysocale, M. Cochery la petite vitesse appliquée aux dépêches télégraphiques, et le général Farre la guerre aux tambours et aux Prémontés, le voilà brisé comme une simple serrure de couvent ; il est venu, on l'a vu, et il a été vaincu. »

**

Pour venir à bout des congrégations, le gouvernement a dû se servir de la hache et du billot.

La hache a servi à Paris, et le billot à Tarascon.

**

Lundi dernier, à Toulouse, étaient appelés, devant le tribunal, les procès en diffamation de M. Constans, ministre de l'intérieur, et M. Merlin, préfet de la Haute-Garonne, contre le Triboulet. La plainte de M. Constans a été soutenue par M^e Ebslot. M^e Albert Joly a plaidé pour M. Merlin. Le défenseur du Triboulet, M^e Oscar Falateuf, a plaidé pendant deux audiences. Sa plaidoirie, émaillée de révélations piquantes, a produit une vive émotion.

**

Le premier numéro du Triboulet quotidien a paru mardi.

Parmi les petites vignettes qui séparent les entrefilets, il y avait deux queues de billard, croisées au-dessus de trois billes. La Censure n'a pas voulu la permettre.

Qui aurait jamais pu se douter que les queues de billard représentaient le gouvernement !

LES TROUBLES DE TOURCOING.

Les détails qui nous sont parvenus ces jours-ci complètent nos premières informations et nous révèlent justement la mollesse et l'impuissance du gouvernement devant l'émeute populaire.

Les habitants de Tourcoing, supposant que l'expulsion des Pères Maristes aurait lieu lundi, se sont portés de fort bonne heure au couvent. La foule n'a cessé de grossir, composée de catholiques accourus pour assister les victimes des décrets, et d'une tourbe hostile venue de Roubaix pour insulter les religieux expulsés. Les acclamations se croisent avec les injures, et, vers deux heures, le tumulte est à son comble.

Les voyous de Roubaix, voyant leur attente déçue, manifestent hautement l'intention de procéder eux-mêmes au crochetage, qu'ont ajourné les autorités. Les menaces éclatent furieuses. A l'intérieur, les Pères sonnent le tocsin pour appeler du secours ; à l'extérieur, les filatures se ferment ; toute la population accourt, grossie incessamment par les bandes de Roubaix, qui arrivent en chantant la Marseillaise. Les catholiques sont impuissants, débordés.

Un prêtre vient à passer ; sa vue excite la rage de ces coquins qui se mettent à pousser un formidable cri de : A bas la calotte ! et se précipitent sur le pauvre prêtre, lui portant à la tête un coup qui fait jaillir le sang avec abondance ; ils lui arrachent son chapeau, son rabat, son parapluie.

Le commissaire se décide à intervenir ; il s'adresse à différentes reprises aux émeutiers, leur disant : « On n'a pas besoin de vous, mes braves gens ! Les braves gens ne tiennent aucun compte de ses objurgations ; ils répondent « qu'ils exécutent les décrets », et s'emparent d'une voiture de charbon qu'amène le hasard.

En un instant elle est vidée, et les projectiles qu'on lui emprunte viennent briser les vitres, les corniches et les volets du couvent. Devant cette sauvage agression, « une trentaine de jeunes gens, dit la Vraie France, sortirent du couvent pour repousser les assaillants ; ils furent accueillis par des vociférations affreuses et couverts de coups, de boue, de crachats. »

Le charbon épuisé, les frères et amis vont arracher les briques des murs calcinés de la filature Dewarin, récemment détruite par le feu. Ces nouveaux projectiles volent contre les murs, contre les portes du couvent, contre les catholiques ; plusieurs de ces derniers sont atteints. Puis l'assaut commence au chant de la Marseillaise ; des ceintures de

flanelle rouge servent de drapeaux ; on escalade la maison en grimpaux ; on escalyaux, et l'on dépave la rue pour lancer de grosses pierres contre la porte. Fortement barricadée, elle résiste, et, par les fenêtres, les amis des Pères enfoncés avec eux redoutent l'un, dit le Journal de Roubaix, est resté prisonnier au dedans. On apporte une échelle pour renverser la statue de la Sainte-Vierge qui surmonte le portail ; elle se trouve trop courte.

Pendant, un cri s'élève : « Voici l'autorité ! On va procéder légalement ! » En effet, un homme s'avance devant lequel on s'écarte d'abord :

— Qui êtes-vous ? crie-t-on.

— M. Bompard, conseiller de préfecture.

— Alors, faites exécuter la loi !

M. Bompard, qu'accompagne le commissaire central, essaye de dissuader ces forcés de leur odieuse entreprise ; on ne l'écoute plus ; les briques volent autour de sa tête, comme s'il était clercal. Il se retire : le désordre, les rixes, les tentatives d'escalade continuent.

C'est à six heures seulement que se présentent les gendarmes.

La foule tient tête et ne recule pas. Les ouvriers se jettent à la bride des chevaux, et l'on entend un immense cri de : « Vivent les décrets ! Appliquez la loi ! »

Les gendarmes mettent le sabre à la main et se lancent sur la foule. La foule finit par reculer jusqu'à la gare ; mais on ne triomphe pas sans lutte et sans blessures. Les gendarmes ont donné une dizaine de coups de baïonnettes ; ils ont reçu des coups et des projectiles.

Le maréchal-des-logis Moulis a eu quatre dents brisées d'un coup de chope.

Plus encore que la tardive intervention de la gendarmerie, on a remarqué la singulière conduite de M. Cambon, préfet du Nord.

A 9 heures 15, l'ordre était complètement rétabli à Tourcoing ; à 9 heures 45, M. le préfet est parti pour cette ville. D'après l'Agence Havas, M. Cambon ne serait même arrivé qu'à minuit !

Cette journée odieuse, où la canaille a donné la mesure de ses féroces instincts et où le gouvernement s'est montré si faible, si impuissant à protéger la vie et la sécurité des citoyens, a eu le plus triste épilogue.

M. Bompard, conseiller de préfecture, dont nous avons signalé l'inutile intervention devant le couvent des Pères Maristes, s'était retiré à l'Hôtel-de-Ville ; il avait solennellement déclaré de la part du préfet, aux notables réunis, et personnellement à M. Désiré Leurent, président du tribunal de commerce, que les décrets ne seraient appliqués à Tourcoing qu'au bout de quatre ou cinq jours.

Or, le lendemain matin mardi, à six heures du matin, cet engagement était outrageusement violé ! Les Pères étaient chassés !!

Le commissaire central s'est présenté escorté de deux compagnies de chasseurs ; il a lu les décrets et fait les sommations, puis il monte sur un tonneau, arrive à une fenêtre, pénètre par escalade et par effraction. On viole les cellules, et, pendant ce temps, les catholiques de Tourcoing, au nombre de dix mille, se réunissent devant le couvent, compensant par leur sympathie respectueuse les horreurs sauvages de la veille.

Quand les Pères paraissent à la porte de la chapelle profanée, un cri immense s'élève de toutes les poitrines : les fleurs et les verdures volent sous les pas des expulsés ; la foule chante le *Parce, Domine* ; on présente les enfants à la bénédiction des victimes. C'est une marche triomphale jusqu'à la cure de Saint-Christophe. Là, toute la foule s'agenouille : le Père supérieur donne solennellement sa bénédiction ; on se relève en poussant un *Vivat* immense. La ville de Tourcoing a, par cette manifestation éclatante, vengé ses religieux des attaques immondes qu'a tolérées tout un jour le gouvernement de la République.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 novembre.

Toutes les circonstances extérieures semblent favorables à un mouvement de hausse. Les marchés allemands ont une tenue excellente. L'argent est moins cher à Berlin et reste à bon marché à Londres ; les Consolidés anglais sont au plus près du pair, c'est dire qu'ils se capitalisent net à moins de 3 0/0, puisqu'ils subissent, comme toutes les autres sortes de revenus, la charge de l'Income-Tax. La question monétaire continue cependant à causer quelques préoccupations.

vous, vous aussi me jugerez digne de ce titre.

Elle se borna de répondre par une légère inclination de tête, et l'on se mit à table. Tout en mangeant et en prenant part à la conversation qui avait pris une tournure banale, Léonie examinait M. de Sainte-Apoline (c'était ainsi qu'on appelait l'étranger).

C'était un homme jeune encore, plutôt élégant que distingué. Ses yeux profondément enfoncés sous les arcades sourcilières avaient un regard perçant dont on soutenait difficilement l'éclat. Ses traits étaient corrects, les lignes étaient nettes, ses traits étaient corrects, les lignes étaient nettes, ses traits étaient corrects, les lignes étaient nettes, ses traits étaient corrects, les lignes étaient nettes.

Le front était un peu chauve, mais une épaisse barbe noire faisait ressortir le pâleur mate de son teint. Sa toilette, sans présenter un luxe de mauvais goût, était plus riche qu'elle n'est d'usage dans le laisser-aller de la vie des champs. Léonie était mal disposée pour trouver à sa figure une expression sympathique et pour ne pas y trouver la révélation de mauvais instincts ; mais elle comprit qu'elle avait devant elle une de ces volontés énergiques qui entraînent dans leur orbite les caractères vacillants et faibles.

Il avait l'aisance d'un homme rompu à la pratique du monde et savait même donner à sa voix des inflexions douces qui contrastaient avec sa physiologie ; il fit délicatement allusion à la rencontre de la soirée et s'excusa en termes aimables de sa

On est à 119.25 sur notre 5 0/0 après 119.35; l'Italien fait 87.60; on a tombé à 88; le Florin d'Autriche est à 74.75 après 75.

Les valeurs de crédit sont en général bien tenues. La Banque d'Escompte est à 820; la Banque Hypothécaire s'inscrit à 620. Les porteurs d'obligations 3 0/0 de la Société doivent consulter la liste du cinquième tirage auquel il a été procédé hier; tous les numéros sortis sont remboursables à 1,000 francs.

La Société générale française de Crédit est l'objet d'excellents achats.

Le Crédit foncier est à 1,352.50 et 1,347.50; on craint que le titre ait à supporter fin novembre des reports aussi chers que ceux de la liquidation d'octobre; la Banque de Paris est très-ferme à 1,145; il y a, au contraire, des indices de lourdeur sur le Crédit lyonnais à 965; on s'est d'abord un peu inquiété de voir immobiliser en constructions et hôtels d'aussi énormes sommes par une société qui doit compte au public de plus de 300 millions de dépôts. Maintenant le public de Paris qui assiste à la démolition de près de la moitié du palais du boulevard des Italiens s'étonne de voir évanouir de la sorte des dépenses qui, dans l'opinion de tous, auraient dû être ordonnées avec plus de soin; on cote 647.50 sur le Crédit mobilier français et 585 sur la Société générale.

Nous devons enregistrer, sans croire à sa durée, le mouvement excessif qui se produit sur l'action de jouissance du Crédit mobilier espagnol; on avait déjà poussé ce titre il y a un mois aux environs du cours, mais on était retombé à 600.

L'action de Paris-Lyon-Méditerranée est à 1,490. Il y a une grande lourdeur sur la Banque parisienne.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CHAMBRE DES AVOUÉS.

La Chambre de discipline des avoués près le Tribunal civil de Saumur est composée, pour l'année judiciaire 1880-1881, de la façon suivante:

MM. ALBERT, *Président.*

LECOY, *Syndic.*

POULET, *Rapporteur.*

LE RAY, *Secrétaire.*

Le ministre de la guerre vient d'adresser une instruction pour le recensement des chevaux, juments, mulets et mules, à opérer pour l'année 1881 (loi du 3 juillet 1877). D'après cette instruction, les propriétaires d'animaux doivent être avertis par les maires qu'ils doivent se présenter à la mairie avant le 1^{er} janvier 1881 pour y faire la déclaration de tous ceux qui sont en leur possession, sans aucune distinction ni exclusion, et en indiquant l'âge et le signalement.

La 4^e session des assises de Maine-et-Loire sera ouverte à Angers lundi prochain 15 novembre.

L'Union de l'Ouest donne les noms des fonctionnaires et ouvriers qui, à Saumur et à Tours, ont ordonné ou exécuté contre les religieux les actes d'effraction et d'expulsion. Notre confrère dit que la liste qu'il vient de commencer se complètera de jour en jour.

Le Journal de Maine-et-Loire publie notre article donnant les noms des exécuteurs à Saumur et celui intitulé « LA JUSTICE PREFECTORALE ».

Le Journal d'Indre-et-Loire donne dans chacun de ses numéros l'article « Le Pèleri », où sont désignés les noms de tous les exécuteurs des basses-œuvres à Tours.

L'Espérance du Peuple, de Nantes, ajoute les noms suivants à sa liste d'exécuteurs:

LEROUX, contre-maître; Lormeau, ouvrier; Gobant, ouvrier, travaillant habituellement chez le sieur Fleurance, charpentier. DAVID, ouvrier paveur.

Un pèlerinage de Saumur à Tours aura lieu, en l'honneur de saint Martin, le jeudi 18 de ce mois, jour de l'octave de la fête du saint. Il partira de Saumur à 8 heures 24. Des wagons spéciaux lui seront réservés. — Il reviendra par le train qui part de Tours à 5 heures 25 et sera de retour vers 7 heures 40 m. Le prix des places est de 4 fr. 30 c., aller et retour.

On est prié de s'adresser sans retard aux cures de Nantilly, de Saint-Nicolas et de la Visitation.

Nous apprenons que, sur la demande de M^r l'Archevêque de Tours, la chapelle de Saint-Martin vient d'être réouverte, provisoirement, à la condition que les PP. Oblats n'y rentreront pas. M. l'abbé Buisson, vicaire général, est nommé chapelain.

ANGERS.

L'Etoile, d'Angers, a reçu la protestation envoyée le 30 septembre au général Farre, ministre de la guerre, par le comité du Cercle militaire d'Angers.

« Monsieur le Ministre,

» Votre circulaire, en date du 22 juillet, interdisant aux sous-officiers et soldats l'entrée de leurs Cercles militaires, a été notifiée aux troupes de la garnison d'Angers. C'est avec une profonde stupéfaction que nous avons pris connaissance de ce document qui assimile à un mauvais lieu, ou à un foyer de conspiration, l'asile et le lieu de repos du soldat.

» Permettez-nous de vous rappeler que les Cercles militaires, établis dans toutes les villes de garnison, existaient régulièrement, en vertu d'autorisations ministérielles; que celui d'Angers était classé, par arrêté préfectoral de 1873, au nombre des établissements d'utilité reconnus, et qu'un décret présidentiel, du 11 janvier 1878, consacra sa destination et son établissement définitifs, en autorisant, au moyen de quêtes et offrandes, l'achat d'un immeuble affecté spécialement à son usage.

» Nous ferons observer, en outre, que le Cercle a complètement rempli le but pour lequel il avait été créé par un de vos glorieux prédécesseurs, le général de Cisse, dont l'esprit militaire et la rare expérience ne peuvent être contestés. — En réorganisant notre armée, avec tant de promptitude et de patriotisme, il n'avait pas séparé la partie matérielle de la partie morale, son complément nécessaire. Sous sa direction, les Cercles militaires avaient atteint un haut degré de perfection et de succès, aux applaudissements des chefs de corps, des soldats et des familles.

» Depuis lors, les Cercles militaires, comblés hier d'éloges, ont-ils tout à coup démerité? Les officiers retraités, qui les dirigent avec tant de dévouement, ont-ils parlé politique aux soldats, ou leur ont-ils prêché l'indiscipline? — Non! cent fois non! Une pareille supposition serait odieuse et absurde. — Bien au contraire, ils ont secondé l'action des chefs de corps, fortifié la discipline par de bons exemples, augmenté l'instruction, soustrait un grand nombre d'hommes à l'influence pernicieuse des cabarets et stimulé le patriotisme, sans jamais s'occuper de questions étrangères à la vie du soldat. En un mot, ils ont rendu un véritable service à l'armée.

» En récompense de leurs généreux efforts, pourquoi les Cercles qu'ils dirigent seraient-ils mis en interdit, comme certaines maisons mal famées dont l'accès est défendu à la troupe? N'avez-vous donc pas compris, Monsieur le Ministre, qu'en décrétant une prohibition aussi extraordinaire et aussi peu justifiée, c'était faire une injure gratuite à vos prédécesseurs, aussi bien qu'aux officiers retraités, membres des Cercles, dont vous incriminez les intentions et calomniez le dévouement?

» Nous sommes certainement les interprètes de nos vieux et loyaux camarades de l'armée, en protestant énergiquement contre votre décision qui nous met tous en état de suspicion.

» Nous protestons également, au nom de la population et des soldats frustrés d'un bienfait légitime, nous protestons au nom des intérêts moraux de l'armée, au nom de la vérité et de la justice, au nom de notre honneur et de notre patriotisme, au nom des donateurs et bienfaiteurs de l'œuvre qui voient leurs généreuses intentions méconnuës.

» Nous osons encore espérer, qu'après avoir étudié de nouveau la question, vous reviendrez sur une décision qui lèse les intérêts que vous avez mission de sauvegarder.

» Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

« Les Membres du Comité du Cercle militaire d'Angers. »

(Suivent les signatures.)

M. le Général vient de décider que par suite de l'abaissement de la température les concerts militaires seraient suspendus à Angers jusqu'au printemps prochain.

Nous lisons dans Angers-Revue :

« Le 5 novembre a eu lieu au Conservatoire de Paris le concours d'admission à la classe de violon de M. Garcin. Il y avait 78 concurrents pour cinq places à donner. Un

seul élève a été admis, M. Samuel Desmidt, d'Angers, âgé de 14 ans.

» Les habitués de nos Concerts populaires n'ont pas oublié sans doute la physionomie intelligente du plus jeune des seconds violons, qui depuis deux ans déjà exécutait brillamment sa partie; nous ne doutons pas que ce milieu artistique n'ait développé les qualités innées du jeune homme auquel M. Cattermole, le violon solo de notre Association artistique, a eu le mérite d'inculquer les saines traditions du violon.

» Félicitations sincères à l'élève et au maître. »

Le même journal nous apprend que M^{lle} Hasselmanns, dont Angers a conservé un excellent souvenir, vient d'être reçue au Grand-Théâtre d'Alger.

Le Patriote donne les renseignements suivants sur M. Jabouille, qui doit, dit-on, être nommé préfet de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Assiot :

M. Jabouille est un ancien magistrat. Avocat dans les Charentes ou dans les Deux-Sèvres avant le 4 septembre, il était substitut du procureur de la République à Saintes quand M. Ricard le nomma, en 1876, sous-préfet à Dôle. Démissionnaire ou révoqué au 16 mai, M. Jabouille fut, dès les premiers jours du ministère Dufaure, nommé préfet du Jura.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 octobre 1880.

NAISSANCES.

- Le 6. — Léonie-Marie Méon, rue Saint-Jean.
Le 7. — Fernand Labispère, rue Beaurepaire.
Le 9. — Alphonsine Lecoindre, quai de Limoges.
Le 10. — Florent Mariet, à l'Hospice; — Marie-Madeleine Lucas, rue de Fenet; — Eugène-Charles Poësson, rue de la Tonnelie.
Le 12. — Eugénie Vigneau, rue du Bellay; — Clémence Dupuis, rue de Poitiers.
Le 14. — Marguerite-Henriette Breton, rue Saint-Lazare.
Le 15. — Georges-Henri Regnard, rue d'Orléans.
Le 19. — Philomène Nicolas, rue Saint-Jean.
Le 23. — Emile-Edmond Pichard, rue du Portail-Louis.
Le 24. — Georgette-Anna Audru, rue de la Visitation.
Le 25. — Augustine-Marie Joannigo, rue Nationale.
Le 28. — Marguerite Lequeur, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Madeleine Aumasson, rue Duplessis-Mornay.
Le 29. — Marguerite-Eugénie Léger, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Jeanne-Marguerite Bühr, rue Courcouronne.
Le 31. — Joseph-Paul Cazodébat, à l'Hospice.

MARIAGES.

- Le 2. — Henri-Pierre Ragot, forgeron, de Bagneux, a épousé Aimée-Marie Coquièrre, couturière, de Saumur.
Le 4. — Paul-Aimé Roger, jardinier, de Saint-Lambert-des-Levés, a épousé Eugénie-Marceline Huet, demoiselle de magasin, de Saumur; — Henri-Joseph Bertiaux, domestique, a épousé Vinerie Ysoie, domestique, tous deux de Saumur.
Le 5. — Frédéric-Emile Héraud, cavalier de manège (veuf), a épousé Henriette Mefray, domestique, tous deux de Saumur.
Le 7. — Adolphe-Camille Galleau, propriétaire, a épousé Eugénie-Marie Brien, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.
Le 11. — Amand-Eugène Raveneau, cultivateur, a épousé Françoise-Désirée Laurent, marchande (veuve), tous deux de Saumur.
Le 12. — Jean-Henri-Maurice Dumas, boulanger, a épousé Victoire Biémont, couturière, tous deux de Saumur.
Le 18. — Louis-Jean Guyet, plâtrier, a épousé Gabrielle-Elisabeth Marchal, tapissière, tous deux de Saumur; — Gabriel-Victor Dubreuil, ferblantier, a épousé Hermine-Antoinette Godrie, sans profession, tous deux de Saumur.
Le 19. — Lucien-Etienne Camelle, typographe, de Bressuire, a épousé Marie-Hélène Renaud, couturière, de Saumur.
Le 24. — Claude Préfol, cocher, a épousé Louise-Françoise Lemeunier, domestique, tous deux de Saumur.

Le 22. — Henri Berc, gantier, a épousé Julie-Marie Richard, lingère, tous deux de Saumur.

Le 25. — Lucien Clée, journalier, a épousé Marie-Constance Daviau, domestique, tous deux de Saumur.

Le 26. — Isidore-Joseph-Valère Corbiveau, marchand boucher, a épousé Irma-Françoise-Clémence Tessié (veuve), tous deux de Saumur.

Le 27. — Jean-Louis Le Gall, cavalier de manège, a épousé Louise-Antoinette Thibault, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 2. — Louis Bloudeau, employé à l'usine à gaz, 39 ans, à l'Hospice.

Le 4. — Anne Cornilleau, journalière, 29 ans, épouse François Roche, à l'Hospice; — Nicolas Boucher, cultivateur, 66 ans, à l'Hospice.

Le 6. — Joséphine Doc, journalière, 59 ans, épouse Pierre Huguet, à l'Hospice.

Le 7. — Julienne Cheneau, 4 mois, montée du Fort.

Le 8. — Françoise, sans profession, 73 ans, à l'Hospice; — Adèle-Fournier, lingère, 52 ans, à l'Hospice; — Louis Pironneau, 16 mois, montée du Fort; — Marie Cadot, journalière, 74 ans, épouse Louis Tétédoye, rue de l'Echelle.

Le 9. — Augustine-Marie Boizard, couturière, 47 ans, épouse Charles Proust, rue Duplessis-Mornay; — Louis-André Saulnier, retraité, 79 ans, montée du Fort.

Le 10. — Elisabeth-Esther Menard, 2 ans, rue de la Fidélité; — Marie Boucault, chaquetière, 52 ans, à l'Hospice.

Le 11. — Louis-Alfred Ollard, 15 jours, ancienne route de Tours; — Eugène Guiot, conducteur des ponts-et-chaussées, 56 ans, rue Fardeau.

Le 12. — Emilie-Eléonore Carré, sans profession, 60 ans, veuve Charles Brion, rue Saint-Lazare; — Anne Ploquin, sans profession, 78 ans, veuve Jean Démon, place Maupassant.

Le 13. — Charles Félix Ollard, 15 jours, ancienne route de Tours; — Blanche Guillemet, 15 jours, route de Varrains; — Charles Hudoux, 8 mois, rue de Fenet.

Le 14. — René Mabileau, marchand de volailles, 35 ans, rue de la Tonnelie.

Le 16. — Joseph Labbé, employé, 44 ans, quai de Limoges; — Marie Hippolyte, marchande, épouse Auguste Goyon, rue de Fenet.

Le 17. — Charles Dutertre, journalier, 34 ans, à l'Hospice.

Le 20. — Jean Baranger, journalier, 67 ans, ancienne route de Tours.

Le 24. — Urbain-Florent Mariet, 15 jours, rue de la Visitation.

Le 22. — Emile-Gaston Choisy, 1 an, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 23. — Anne Oger, journalière, 73 ans, à l'Hospice; — Pierre-Auguste Merlet, cultivateur, 71 ans, à l'Hospice.

Le 25. — René Pillier, cultivateur, 78 ans, rue des Capucins.

Le 28. — Jules-Auguste Mulot, négociant, 49 ans, rue du Temple; — Michel Lamarre, journalier, 64 ans, ancienne route de Tours; — Clémence Maréchal, 8 ans, place Saint-Nicolas.

Le 29. — Charles Proust, menuisier, 23 ans, rue de Lorraine.

L'action remarquable du goudron sur les bronches et les muqueuses en général a provoqué de nombreuses expériences, desquelles il résulte aujourd'hui qu'un des meilleurs traitements de l'asthme consiste dans l'emploi des Capsules de Goudron Guyot. Aussi les nombreux remèdes plus ou moins inactifs, créés en vue de la guérison de l'asthme, sont-ils tombés dans un oubli juste-ment mérité. Dans la plupart des cas, deux ou trois capsules, prises immédiatement avant chaque repas, amènent un soulagement rapide; il convient de dire que, lorsque l'affection est déjà ancienne, ou devra continuer le traitement pendant quelque temps. Du reste, en raison du rapide bien-être qu'ils en éprouvent, les malades sont rarement tentés de supprimer l'emploi des Capsules de Goudron avant la guérison complète. Ce mode de traitement revient à un prix des plus modiques, environ dix à quinze centimes par jour.

Depuis que M. Goyot a mis l'usage du Goudron en grande vogue, en vulgarisant son administration sous forme de Capsules, de nombreuses imitations ont été faites. Sa marque, quoique régulièrement déposée en France comme à l'étranger, a été de près ou de loin imitée. Les contrefacteurs et imitateurs n'ont qu'un seul but: mettre une confusion dans l'esprit du public. Afin de donner à celui-ci le moyen de distinguer les véritables Capsules de Goudron Guyot, nous croyons devoir lui rappeler que les étiquettes des flacons portent la signature: E. GUYOT, en trois couleurs.

LISEZ LE JEUDI

LE MOUVEMENT FINANCIER

Moyennant
CINQUANTE CENTIMES PAR AN
ou reçoit
LE MOUVEMENT FINANCIER

Par an 50 centimes

Journal du Jeudi, grand format, le meilleur, le plus indépendant et le plus complet des journaux financiers. Le journal publie non-seulement la cote officielle, mais les cotes du marché en banque. Le lecteur y trouvera les conseils les plus sérieux et les meilleurs pour améliorer sa fortune et grossir son revenu.

Adresser son abonnement à M. le Directeur du MOUVEMENT FINANCIER, 26, rue Feydeau, à Paris.

LA SITUATION 4 francs par an

Journal de grand format, le plus complet et l'un des plus anciens journaux financiers, le meilleur guide accrédité de l'épargne,

OFFRE GRATUITEMENT à toute personne qui s'abonne pour un an, **une superbe prime d'argenterie**, expédiée franco et à choisir, sur les articles suivants :

- 1° Un service à café, composé de 6 cuillers, métal blanc argenté, modèle riche avec très-joli écriin ;
- 2° Une magnifique timbale guillochée, argentée ;
- 3° Un très-beau couvert de table, cuiller et fourchette, métal blanc argenté, genre riche.

Tous ces articles, d'argenterie de 1^{re} qualité, sortent de la grande maison d'orfèvrerie **Adolphe Boulanger**, de Paris ; ils sont d'une valeur supérieure au prix d'abonnement.

Adresser 4 fr. en bon ou timbres-poste, à l'administration du journal la SITUATION, 33, rue Vivienne, à Paris.

LES CHEMINÉES ne fument plus avec le ingénieur à BEZIERS (Hérault). Brevet en France et à l'étranger. Pose facile. — Prix depuis 12 fr. — Envoi franco du Catalogue.

TAPIOCA
J. CARRÈRE
NANTES

Qualité Supérieure
En vente dans toutes les bonnes maisons d'épicerie et Comestibles



Récompense à l'Exposition Univer^{elle} de 1878

Pour DÉTACHER
TOUTES LES ÉTOFFES
Demandez

L'ESPRIT MINÉRAL ZUCCANI

le seul ne laissant aucune odeur.

FLACON Paul MILLOT, P^{re} FLACON
1^{er} 50 Paris, 62, Boulevard Magenta, Paris 1^{er} 50
Se vend chez tous les Pharmaciens, Droguistes, Parfumeurs, etc.

Dépôt, chez M. ERNOUL, pharmacien.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES À POITIERS	ARRIVÉES À ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	11 h. 55 matin.
8 15 —	7 40 soir.	9 10 soir.
11 25 —	4 51 —	
1 17 soir.		
4 55 —		
7 50 —		

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES À MONTREUIL	ARRIVÉES À SAUMUR
5 h. 30 matin.	9 h. 12 matin.	9 h. 50 matin.
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.
12 14 soir.	3 50 —	4 28 —
6 45 —	10 47 —	11 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 NOVEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	85 55	05		Credit Foncier colonial	440			C. gén. Transatlantique	595		
3 % amortissable	87 65	10		Credit Foncier, act. 500 fr.	1340	10		Canal de Suez	1310		12 30
4 1/2 %	114 25	25		Obligations foncières 1877	359 50		50	Société autrichienne	605		5
5 %	118 75		25	Obligations communales 1879	470			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	517		50	Obligat. foncières 1879 3 %	465 25	25		Est	393		
Obligations du Trésor nouvelles	517 50			Soc. de Crédit ind. et comm.	740	3 75		Midi	390 50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	296	1		Credit mobilier	645			Nord	396 25		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502		2	Credit Foncier d'Autriche	792 50		3 75	Orléans	392		
— 1865, 4 %	519		1	Est	750		3 75	Ouest	391 50		
— 1869, 3 %	399	1		Paris-Lyon-Méditerranée	1467 50		17 50	Paris-Lyon-Méditerranée	390 50		
— 1871, 3 %	396	2		Midi	7080		1 25	Paris (Grande-Ceinture)	386		
— 1875, 4 %	510	2		Nord	1675	5		Paris-Bourbonnais	391 50		
— 1876, 4 %	513	3 50		Orléans	1235			Canal de Suez	575		
Banque de France	3580		15	Ouest	815		2 50				
Comptoir d'escompte	970		5	Compagnie parisienne du Gaz	1360	10					

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	ARRIVÉES À ANGERS
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir, omnibus-mixte.
3 — 39 —	soir, omnibus-mixte.
7 — 15 —	soir, omnibus-mixte.
10 — 37 —	soir, omnibus-mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	ARRIVÉES À TOURS
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	soir, omnibus-mixte.
10 — 28 —	soir, omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

DE GRÉ À GRÉ,

UNE PROPRIÉTÉ

Située à la Guibarderie, commune de Saint-Lambert-des-Levés, Exploitée par le sieur Breton et comprenant bâtiments et 1 hectare 20 ares environ de jardin et terre. S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (674)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

DE GRÉ À GRÉ,

UNE MAISON

Située au Pont-Fouchard, AVEC JARDIN. Contenant 6 ares, joignant M. Cham-bourdon et M^{me} Angelo Bolognesi. S'adresser, pour traiter, au notaire. (675)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Commune de Saint-Martin-de-la-Place.

- 1° Trente-trois ares de terre, aux Grandes-Pâtures.
- 2° Vingt-deux ares de pré, aux Luisettes, proche la rivière.
- 3° Seize ares 50 centiares de pré, au même lieu.
- 4° Vingt-deux ares de terre, à la Dousserie.
- 5° Cinq ares 50 centiares de terre, au même lieu.
- 6° Trente ares 25 centiares de terre, au canton des Grands-Champs.

S'adresser au notaire. (692)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour le 1^{er} novembre 1881,

LA FERME DU GROS-CAILLOU

Située à Saint-Lambert-des-Levés, Comprenant : Vaste maison et dépendances, et 1 hectare 32 ares de terre en jardin, auxquels on pourrait joindre 88 ares de terre. S'adresser à M. LEHOT, au château de Briacé, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (693)

Etude de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 14 novembre 1880, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, En la maison de M^{me} veuve Drogris, située à la Brosse, commune du Vaudelnay-Rillé, Il sera procédé, par le ministère dudit M^e Pasquier, notaire, A la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de M^{me} veuve Drogris. On vendra : lits garnis, chaises, tables, armoire, buffets, linge, garde-robe, blé, foin, paille, charrette, carriole, bois de chauffage et autres bons objets. Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais. (706)

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A VENDRE

APRÈS DÉCÈS,

UNE CHARGE D'HUISSIER

S'adresser, pour traiter directement, à M^{me} veuve RICHARD, rue Sainte-Anne, à Thouars (Deux-Sèvres). (676)

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A CÉDER

A L'AMIABLE,

LA CLIENTÈLE ET L'OUTILLAGE D'UN ATELIER de MARÉCHAL-FORGERON

Situé à Doué, rue de Cholet. S'adresser, pour traiter, à M. MASON, géomètre à Doué, et audit notaire. (707)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON

Située à Saumur, RUE DE LA TONNELLE, Actuellement occupée par M. Courtet, négociant. S'adresser à M. COURTET. (533)

ON DEMANDE un garçon de magasin. S'adresser à la VILLE DE PARIS, place Saint-Pierre. (716)

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

POUR CAUSE DE DÉCÈS,
TRÈS-BON MAGASIN DE ROUENNERIE
MERCERIE, ÉPICERIE
Situé à Chouzé-sur-Loire (Indre-et-Loire), place de l'Église. Grandes facilités de paiement. S'adresser à M. Vincent JOULAIN, à Chouzé-sur-Loire. (694)

AVIS.

Actions de 500 francs au porteur, remboursables à 600 francs, rapportant 5 0/0, garanties par l'État français. Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. RABILHAC, directeur de la succursale du Comptoir Financier et Industriel de Paris.

75, Rue d'Orléans, 75, à Saumur.

Rue du Marché-Noir

ÉTABLISSEMENT DE BAINS

SÉCHET, propriétaire,

A l'honneur de prévenir le public que les salles et le linge de son établissement sont toujours chauffés.

UNE PERSONNE DE CONFIANCE demande une place pour faire la cuisine et le ménage. S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON GARANTIE

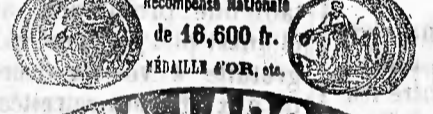
des maladies les plus incurables de la Poitrine, du Cœur, des Nerfs, de la Peau, des maladies contagieuses des deux sexes et vices du sang. TRAITEMENT SUPÉRIEUR du Dr PRINNE, ex-interne des hôpitaux. Paris, 20, rue des Martyrs. Consultations tous les jours, de midi à 4 heures, et par correspondance. Envoi de preuves de guérisons reconnues incurables. (319)

MÉDAILLE EXPOSITION PARIS

Sirop Codéine Zed

Le SIROP du Dr ZED est à base de Codéine et de Tolu. Il remplace la Pâte Zed et sert à sucrer les Usages et litages des enfants ou, pur, par cuillerées à café. Contre les Irritations de la poitrine ou des poumons, Toux invétérées, Bronchites, Coqueluche Catarrhes, Insomnies, etc. Paris, 22 et 19, rue Drouot. (Médicine Pharmaceutique)

Récompense Nationale de 16,600 fr. MÉDAILLE D'OR, etc.



QUINA-LAROCHE

ÉLIXIR VINEUX
(Extrait des 3 Quinquinas)
Apéritif, Fortifiant, Fébrifuge. recommandé contre LES AFFECTIONS D'ESTOMAC, ANÉMIE, MANQUE DE FORCES, SUITES DE COUGHES, LANGUEUR, FIEVRES INVÉTÉRÉES, etc.

BONBONS PURGATIFS

Du D^r BRÉBANT.
Prix : 1 fr. et 0 fr. 50. Purgatif doux, facile à prendre. Convient à tous les âges et à tous les tempéraments. Bonbons vermifuges du D^r BRÉBANT. Dépôt à Saumur, ph^{ie} CLOSIER, 20, rue du Marché-Noir. (606)

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE
PARAISSANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries. Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie. ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).

ABONNEMENTS :
PARIS : 1 An, 6 fr. ; 6 Mois, 3 fr.
DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr. ; 6 Mois, 4 fr.
POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr. 50.

PARIS : 10 centimes le numéro.
DÉPARTEMENTS : 14 centimes le numéro.
QUARANTE-QUATRE VOLUMES SONT EN VENTE
Le volume broché, Paris, 3 fr. Départements, 4 fr.

La collection du Journal du Dimanche renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons : Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gouziès, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Saunière, Elie Berthel, Clémence Robert, Octave Féré, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Ducange, G. de la Landelle, Henri Augu, Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eugène Moret, Turpin, de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccane, Mario Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Parait actuellement :

LE DERNIER CORSAIRE
Par Charles DESLYS et Jules CAUVAIN.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.
NOTA. — On s'abonne en envoyant un mandat de poste.
Saumur, imprimerie P. GODET.